

## Inscription d'un lieu : LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

### Un magasin :

- est ce que les allées sont larges ?
- les produits sont ils à hauteur de fauteuil ?

### Un restaurant :

- peut on circuler facilement ?
- de quel pays est la nourriture ? Y a t-il une spécialité ?
- quel est le prix du menu de base ?
- les toilettes sont elles accessibles ?

### Une banque :

- les guichets sont-ils à hauteur de fauteuil (0,70m)?

### Les hôtels : la chambre est-elle réellement adaptée ?

- possibilité de circuler à proximité du lit,
- toilettes avec barre d'appui,
- douche ou baignoire adaptée
- peut-on accéder à tous les services proposés (bar, restaurant, salon ...) ?
- quel est le tarif de base pour une chambre accessible ?

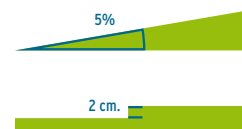
### Une salle de spectacles :

- y a t-il une bonne visibilité ?

## QUELQUES CONSEILS et INFOS PRATIQUES

- N'inscrivez pas de lieux avec plus d'une marche
- Pensez à noter les transports accessibles à proximité du lieu (dans le champ « Accessibilité environnement »)
- Indiquez l'adresse complète (numéro et nom de la rue)
- Si vous voyez que la file d'attente est importante, passez à un autre établissement.

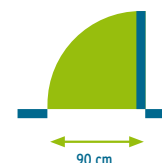
### RAMPE ET RESSAUT



Pente	< 5%
Hauteur	< 2 cm.

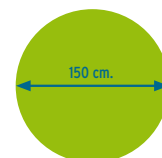
Tolérance pour les rampe de moins de 2 m. : 8%, pour les rampe de moins de 50 cm. : 10%. Pour les rampes longues, un palier de repos de 140 cm. minimum doit être aménagé tous les 10 m.

### PORTE



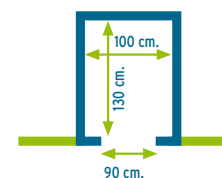
Large	> 90 cm.
Normale	= 90 cm.
Étroite	< 90 cm.

### AIRE DE ROTATION



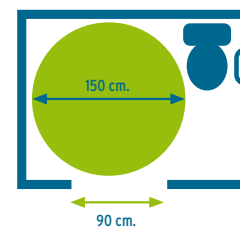
Pour une circulation aisée, des aires de rotation de 150 cm. de diamètre sont nécessaires.

### ASCENSEUR



Largeur	> 100 cm.
Profondeur	> 130 cm.
Entrée	> 90 cm.

### TOILETTES



Entrée	> 90 cm.
Aire de rotation	> 150 cm.